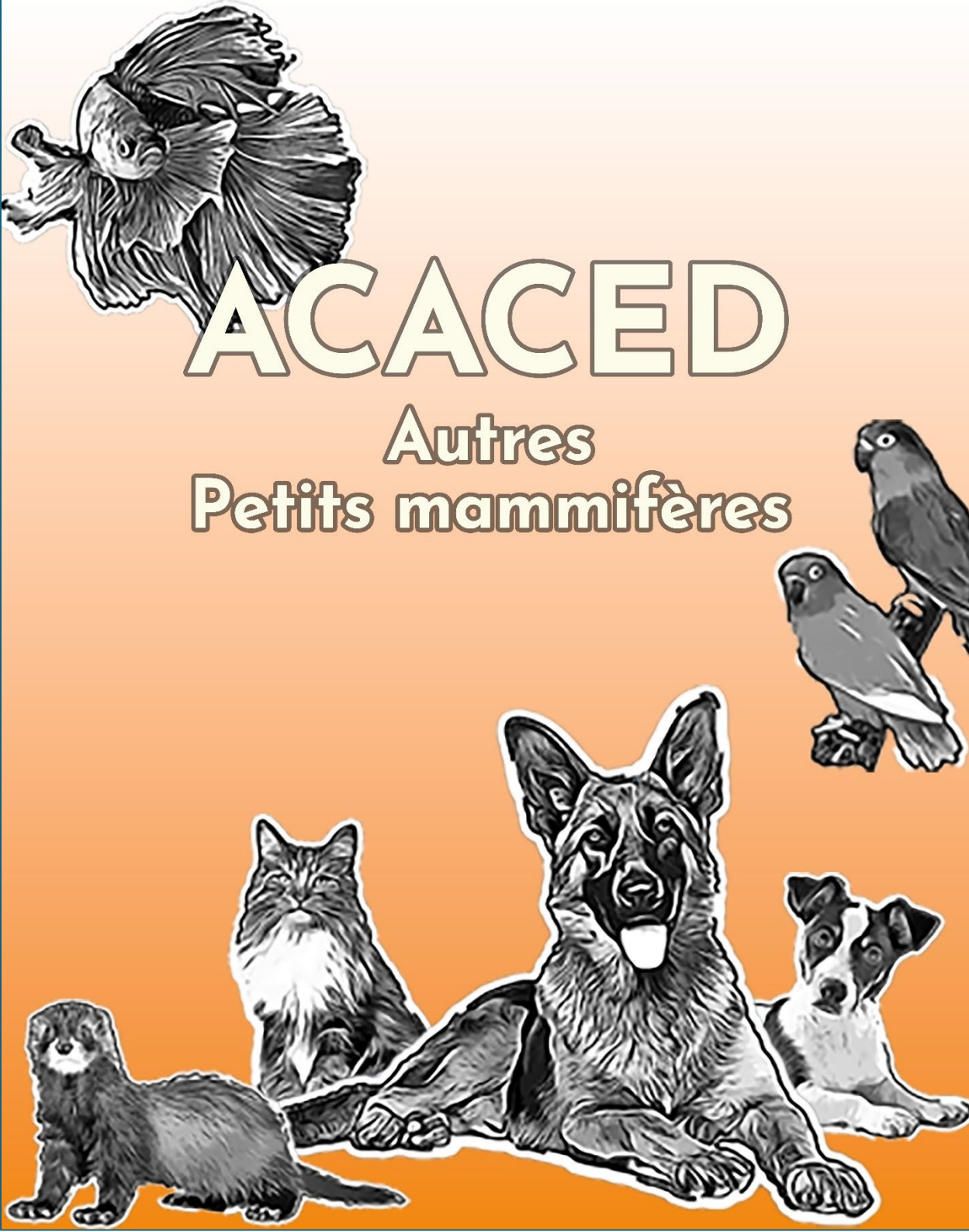




ACACED Autres – Petits mammifères  
**PARTIE 6**

**Les bases de la santé  
des petits mammifères  
domestiques**  
**PARTIE 1**

### NOTE

**Cette partie est spécifique à la santé des petits mammifères domestiques et représente un complément de la partie mentionnant les conseils et normes généraux des bases de la santé animale, à savoir :**

- ACACED-TC06\_Les bases de la santé des animaux domestiques

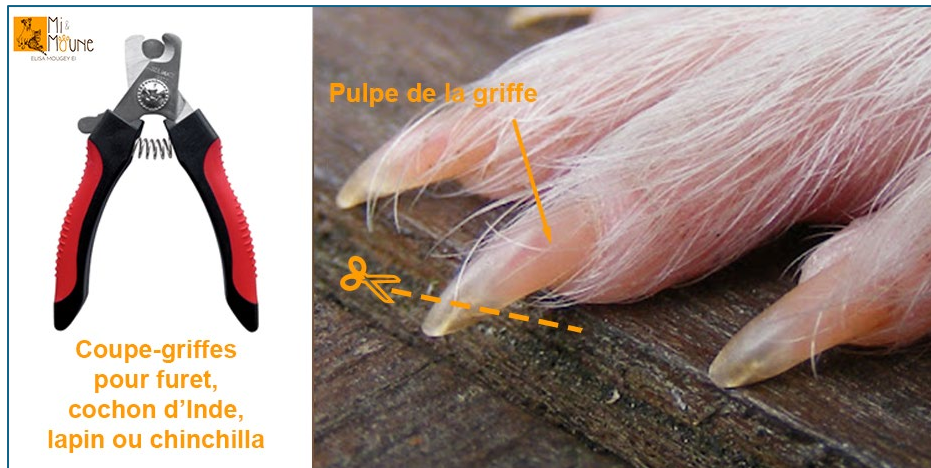
### I – RAPPEL : Les principaux symptômes pathologiques chez les petits mammifères

| TOUTE MODIFICATION RADICALE DE L'ASPECT PHYSIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | TOUT CHANGEMENT RADICAL DE COMPORTEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | TOUT CHANGEMENT RADICAL DES FONCTIONS PHYSIOLOGIQUES NORMALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte ou gain de poids,</li> <li>• Aspect de la truffe (nez sec, écoulements),</li> <li>• Aspect des yeux (yeux ternes, voilés, rouges, jaunes),</li> <li>• Aspect des oreilles (saletés, écoulements),</li> <li>• Aspect du pelage et de la peau (pelage terne, clairsemé, rougeurs, blessures, excroissances),</li> <li>• Aspect des dents (présence de tartre, dent manquante ou cassée),</li> <li>• Aspect des muqueuses.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte ou gain d'appétit,</li> <li>• Abreuvement excessif,</li> <li>• Modification du caractère ou du comportement (agressivité, manque d'énergie soudains),</li> <li>• Abattement, léthargie, prostration ou recherche d'isolement,</li> <li>• Problèmes de propreté soudains,</li> <li>• Démangeaisons, secouage de tête, troubles locomoteurs.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Troubles digestifs (diarrhée, constipation, vomissements). Les crottes doivent être marrons et moulées chez le furet, noires et moulées chez les autres espèces.</li> <li>• Troubles urinaires (difficultés à uriner, urine trouble, trop colorée ou à l'odeur excessivement forte),</li> <li>• Troubles respiratoires (sifflements, éternuements, toux, hyperventilation),</li> <li>• Toute modification de la température corporelle normale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Furet et cochon d'Inde : 37,8 à 40°C,</b></li> <li>○ <b>Lapin et chinchilla : 38,5 à 39,5°C,</b></li> <li>○ <b>Rat, souris, hamster et gerbille : 37 et 38°C.</b></li> </ul> </li> </ul> |

## II – Les principaux soins d’entretien chez les petits mammifères

### A – Les griffes

Toutes les espèces de petits mammifères domestiques possèdent des griffes, composées d’une partie vivante, une veine rose à la base de la griffe appelée « pulpe » ou « matrice », et de kératine, qui poussent en continu. Elles s’usent lorsque l’animal se déplace ou joue. Des accessoires en pierre ponce adaptés sont également disponibles en animalerie pour permettre aux petits mammifères d’user leurs griffes.



Les animaux âgés ou les animaux qui vivent constamment dans une cage ont moins l’occasion de prendre soin de leurs griffes. Ils peuvent alors souffrir de blessures lorsqu’une griffe trop longue s’incarne dans la patte.

Les griffes peuvent alors être coupées à l’aide d’un coupe-griffes adapté, en prenant soin de ne pas endommager la pulpe de la griffe, qui a tendance à pousser lorsque les griffes ne sont pas entretenues régulièrement.

## B – Les dents

Les dents des lagomorphes et des rongeurs poussent en continu. Des dents trop longues peuvent provoquer des lésions buccales et empêcher l'animal de se nourrir. L'usure des dents s'effectue principalement par le biais d'une alimentation adaptée : du foin à volonté, des légumes et des fruits frais et des granulés, qui permettent à l'animal de mastiquer et donc d'user naturellement ses dents. Des jouets à ronger adaptés sont également disponibles en animaleries pour les espèces qui n'apprécient pas forcément le foin (le hamster, la gerbille, le rat et la souris).



Jouets et friandises à ronger naturelles pour rongeurs et lagomorphes.  
CREDIT : Amazon.fr



Malocclusion dentaire chez un cochon d'Inde qui empêche l'usure normale des incisives inférieures.  
CREDIT : [passioncobaye.com](http://passioncobaye.com)

Attention cependant à ne pas proposer de jouets ou d'aliments trop durs qui pourraient engendrer la casse d'une ou de plusieurs dents.

Des dents trop longues ou un problème de malocclusion dentaire peuvent nécessiter une intervention vétérinaire, sous anesthésie générale.

### **C – Le pelage**

Le pelage des animaux à poil long doit être entretenu avec un brossage régulier, voire quotidien, afin d'éviter les bourres de poils.

### **D – L'hygiène et l'alimentation**

Le nettoyage et la désinfection réguliers des cages et du matériel permettent d'éviter de nombreux problèmes de santé, comme des troubles respiratoires ou cutanés.

Une période de quarantaine de 7 jours doit être respectée avant l'introduction de chaque nouvel animal dans l'environnement d'animaux résidents.

L'alimentation doit être adaptée et ne doit jamais être modifiée brusquement sous peine de causer des troubles digestifs pouvant causer la mort d'un animal, en particulier chez les individus fragiles. Une période de transition de 7 jours doit être respectée pour chaque introduction d'un nouvel aliment de base, et les friandises et aliments frais doivent être proposés en petite quantité.

### **E – La gestion du stress**

Les petits mammifères sont très sujets au stress qui peut avoir un impact plus ou moins grave sur leur comportement et leur santé.

Un changement d'environnement doit être géré patiemment et soigneusement pour laisser à l'animal le temps nécessaire pour s'adapter à son nouveau milieu, dans le calme.

La cage doit être adaptée à l'espèce et au nombre d'animaux et placée dans un endroit paisible et être équipée d'accessoires permettant d'éviter l'ennui et favorisant l'activité physique et mentale.

Les signes de mésententes doivent être surveillés entre les individus. Une cage plus grande peut alors être proposée ou les individus peuvent être séparés dans différentes cages en groupes harmonieux.

Les plus grands animaux doivent profiter d'un temps d'activité quotidienne en dehors de leur cage et tous doivent pouvoir jouir d'une attention quotidienne positive. Leur observation et leur manipulation aident à apprécier leur état de santé général.

### F – La vaccination

Il n'existe à ce jour aucun vaccin pour les rongeurs, mais il en existe pour le lapin et le furet.

#### LES VACCINS DU FURET

##### **Le vaccin contre la maladie de Carré**

Il est FORTEMENT RECOMMANDE pour TOUS les furets, quels que soient leur mode de vie ou leur environnement.

- Première injection dès 8 semaines,
- Deuxième injection 3 à 4 semaines après la première injection,
- Rappel annuel.

##### **Le vaccin contre la rage**

Il est OBLIGATOIRE pour les voyages à l'étranger.

Il est FORTEMENT RECOMMANDE pour les animaux vivant dans une zone à risque.

- Une seule injection dès 12 semaines. Le vaccin est ensuite considéré comme « valide » 21 jours après l'injection,
- Rappel tous les ans ou tous les 3 ans selon les vaccins.

#### LES VACCINS DU LAPIN

##### **Le vaccin contre la myxomatose**

Il est FORTEMENT RECOMMANDE pour TOUS les lapins, quels que soient leur mode de vie ou leur environnement.

- Première injection dès 5 semaines,
- Deuxième injection 3 à 4 semaines après la première injection,
- Rappel annuel (voire tous les 6 à 8 mois chez les individus vivant en zones à risque).

##### **Le vaccin contre la VHD**

Un seul vaccin est aujourd'hui disponible contre les deux variants de la maladie.

Il est FORTEMENT RECOMMANDE pour TOUS les lapins, quels que soient leur mode de vie ou leur environnement.

- Une seule injection dès 10 semaines,
- Rappel annuel.

### Pourquoi cet âge minimal requis pour la vaccination ?

A la naissance, l'animal ne possède aucune immunité spécifique propre et bénéficie de l'immunité acquise par sa mère en se nourrissant de son lait, et en particulier du **colostrum**, le premier lait synthétisé par la mère dans les **12 à 36 heures après la mise-bas**, très riche en anticorps. Il est à noter que les anticorps maternels protègent l'animal exclusivement contre les agents pathogènes contre lesquels la mère est elle-même protégée, notamment ceux contre lesquels elle a été vaccinée.

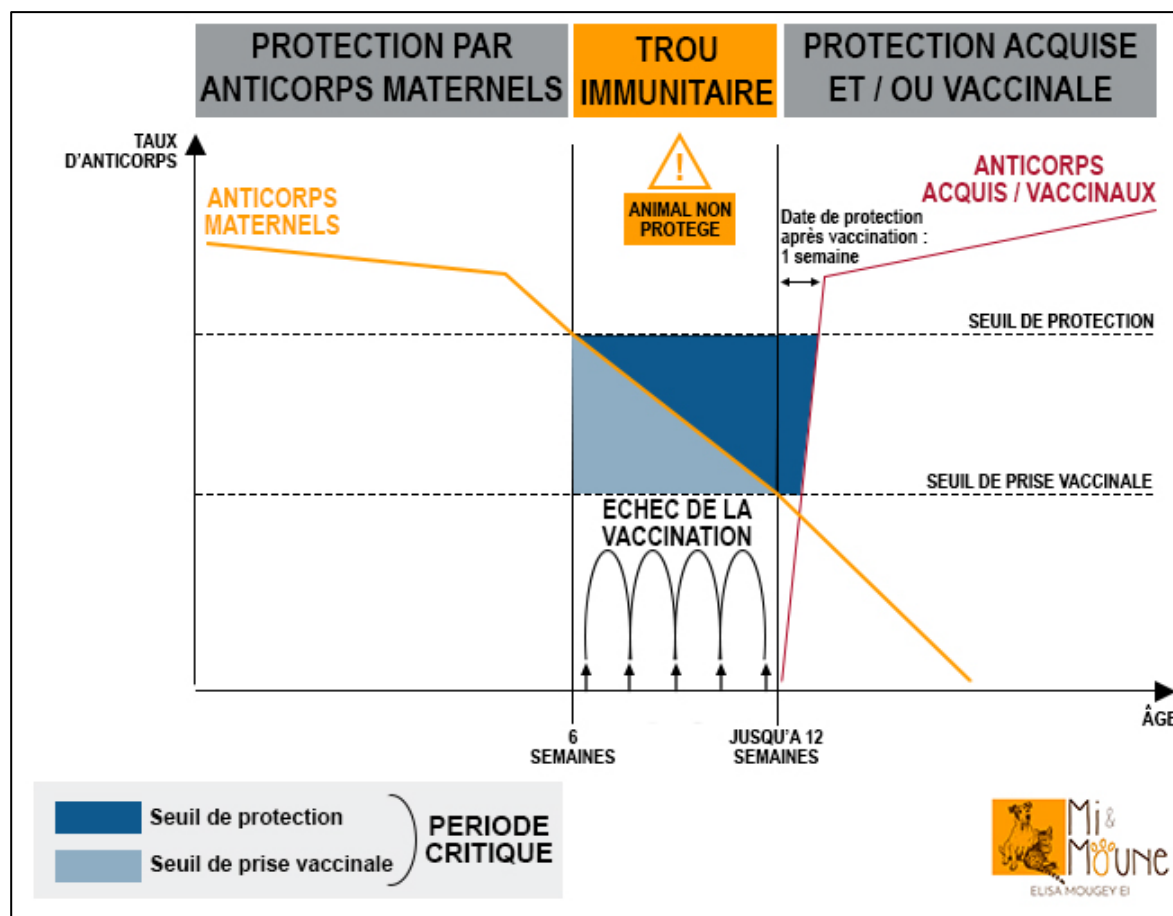
Durant cette période, les anticorps maternels neutralisent les antigènes présents dans les vaccins, rendant la vaccination inefficace. La durée d'efficacité des anticorps maternels dépend de chaque agent pathogène, ce qui explique que certains vaccins puissent être effectués plus tôt que d'autres.

Au cours des premières semaines de vie, le taux d'anticorps augmente et celui du lait maternel diminue, jusqu'à ce que l'animal ait développé son propre système immunitaire. Mais il existe une période pendant laquelle le taux d'anticorps maternels n'est plus suffisant pour protéger l'animal, tout en restant assez élevé pour neutraliser les antigènes des vaccins : c'est la « **période critique** » ou « trou immunitaire » dont l'apparition dépend d'un individu à un autre, de son environnement et de la quantité de colostrum consommé à la naissance (en moyenne de 6 semaines à 2 à 3 mois).

### Comment éviter les infections durant ce « trou immunitaire » ? Qu'en est-il des animaux délaissés par leur mère ?

Les animaux en période de « trou immunitaire », et en particulier ceux n'ayant pas pu bénéficier des anticorps maternels et ceux issus de mères non immunisées, présentent un risque accru de contracter une infection contre laquelle leur organisme ne saurait se défendre.

Des mesures sanitaires très strictes doivent alors être mises en place pour limiter autant que possible toute intrusion d'agent pathogène.



## **G – Les traitements antiparasitaires**

Les traitements antiparasitaires disponibles sont très variés. Ils peuvent contenir une formule :

- Vermicide (qui tue) et / ou vermifuge (qui repousse) les parasites internes,

**ET / OU**

- Insecticide (qui tue) et / ou insectifuge (qui repousse) les parasites externes.

Certains traitements sont efficaces à large spectre, tandis que d'autres ciblent un ou plusieurs agents pathogènes spécifiques. Il est conseillé de varier les traitements dans le temps pour éviter une résistance aux molécules.

Ils peuvent être administrés, selon les traitements :

- Séparément ou simultanément (traitement combiné ou traitements différents contre les parasites internes et / ou les parasites externes),
- Par voie orale (comprimés, solutions buvables) et / ou par voie topique (pipette sur la peau, collier antiparasitaire).

Le choix et la fréquence des traitements varie d'un animal à un autre, en fonction de :

- Son espèce, car certains traitements sont toxiques pour certaines espèces,
- Son âge, car certains traitements sont contre-indiqués pour les jeunes animaux,
- Son poids, car le dosage des traitements varie selon le poids de l'animal,
- Son mode et son milieu de vie, car le choix et la fréquence des traitements n'est pas la même, par exemple, entre un animal ayant un accès à l'extérieur.

Les traitements et leur fréquence peuvent également varier selon les saisons (les traitements sont plus fréquents pendant les saisons chaudes), les voyages à l'étranger (en particulier dans les zones à risque), etc.

Afin d'éviter tout accident, le protocole antiparasitaire doit donc toujours être établi sous conseil vétérinaire.

---

## IMAGES

Toute photo ou illustration estampillée **Mi & Moune – ELISA MOUGEY EI** appartient à Mi & Moune EI et est protégée par le droit d’auteur.  
Les images non créditées sont libres de droits.